

Henri MONTCERISIER
ATIBT
6, avenue Saint-Mandé
75012 Paris
France

L'ATIBT à cinquante ans

Séance d'inauguration du congrès international des bois tropicaux. Paris (France), château de la Muette, 25 septembre 1952.
Photo Cirad-forêt.



Le 5 octobre 2001, devant une assistance réunie à la FAO (Rome), Henri Montcerisier, président d'honneur de l'ATIBT, a rappelé le travail accompli par l'association depuis sa création.

Il y a cinquante ans, les 26 et 27 septembre 1951, l'Association technique internationale des bois tropicaux voyait le jour. J'ai l'honneur d'en retracer devant vous les premiers pas ainsi que l'action en faveur des essences tropicales.

Pour comprendre comment est née notre association, il faut remonter quelques années avant sa création, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, quand vint le moment d'évaluer les terribles destructions, avec les pénuries qu'elles engendrent, et d'envisager la reconstruction. Au nombre de ces destructions, les forêts européennes étaient particulièrement touchées et se révélaient insuffisantes pour satisfaire aux besoins en bois. L'OECE (qui deviendra l'OCDE) et la FAO, de même que d'autres organismes nationaux et internationaux, s'inquiétèrent des ressources forestières existantes, de leur mobilisation et de leur utilisation, notamment en ce qui concerne les essences tropicales.

Mise en place de l'association

La FAO convoqua dès le mois de septembre 1946, à Copenhague, une conférence internationale qui émit le vœu qu'un recensement mondial des ressources de l'agriculture, des forêts et de la pêche soit entrepris. Elle réunit à cet effet des experts forestiers du secteur public et du secteur privé, afin qu'ils établissent un questionnaire permettant de dresser un inventaire des ressources forestières. Parmi ces experts, se trouvait M. Ferdinand Jassogne, futur président fondateur de notre association.

Ces experts exprimèrent le souhait que, dans un cadre strictement privé, une association soit créée, qui aurait pour objet :

- la promotion des bois tropicaux ;
- la diffusion des statistiques, par essence, entre pays producteurs et consommateurs ;
- l'obtention des renseignements commerciaux sur les poids, mesurages, frets maritimes, contrats ;
- l'étude de tous les moyens susceptibles d'accroître la production, la commercialisation et l'emploi rationnel des essences.

L'OCDE, les 26 et 27 septembre 1951, au château de la Muette, réunissait un congrès international auquel participaient des officiels gouvernementaux, des organisations professionnelles (producteurs, industriels, importateurs, négociants et utilisateurs), lesquels décidèrent la constitution d'une association privée dont les responsabilités seraient confiées à ses membres, tous bénévoles.

Organisation des commissions

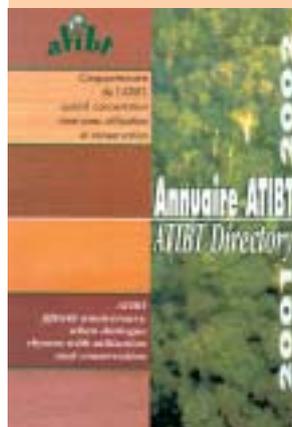
Puis vint le temps de l'action, guidée par la vocation première de l'ATIBT, qui est de promouvoir l'utilisation des bois tropicaux. Six commissions furent ainsi constituées :

- commission n° 1 : documentation technique et propagande ;
- commission n° 2 : statistiques des productions et consommations ;
- commission n° 3 : transport et manutention ;
- commission n° 4 : codification des usages commerciaux et contrats ;
- commission n° 5 : classement et conditionnement des grumes et sciages ;
- commission n° 6 : contreplaqués.

Le nombre et l'objet de ces commissions varièrent au fil du temps. La commission n° 6 eut une vie éphémère, car de nombreuses organisations s'occupaient déjà du contreplaqué ; tout juste née, elle fut obsolète.



Plan pratique d'aménagement : document de référence ATIBT publié à l'occasion du forum de Rome (Italie).



Annuaire ATIBT 2001.

La commission n° 1 avait pour objectif de mettre de l'ordre dans la nomenclature en préparant un lexique multilingue des termes utilisés dans le commerce, par la description des conformations

des grumes, des structures du bois et la normalisation des appellations commerciales... En effet, tout un chacun dénommait les bois suivant des critères peu rigoureux (par exemple, sous le terme d'acajou, tous les bois qui étaient rouges). D'où une immense confusion et un rejet des bois tropicaux.

Il fallut collecter et analyser les informations sur les propriétés des bois, savoir par exemple que l'ayous a une faible conductibilité thermique, qu'il est excellent pour la fabrication de bancs de saunas, que le gaïac est autolubrifiant et convient pour les porte-arbres d'hélices marines... Ce gigantesque travail put être réalisé grâce à la participation extrêmement active du CTFT de Nogent-sur-Marne (devenu depuis Cirad-forêt), associé à d'autres instituts de recherche de par le monde.

La commission n° 2 a eu un rôle d'importance, celui de guider les producteurs et les consommateurs dans le choix des essences à utiliser. Elle a permis une plus grande diffusion des essences dites secondaires.

La commission n° 3 a accompli un travail fondamental car elle a permis la fixation des poids par essence, une tâche de longue haleine réclamant une grande persévérance. Il a fallu négocier avec les conférences maritimes pour obtenir une densité reconnue, peser les bois de différentes origines, sur de nombreux lots, sur de nombreuses années, sachant que, suivant les lieux de croissance, l'état d'humidité des billes flottées ou équarries ou désaubiérées, les écarts de densité constatés pour une même essence botanique peuvent varier de 20 à 40 %.

Grâce à la commission n° 4, les usages commerciaux furent codifiés, les exportateurs et importateurs pouvant utiliser les mêmes termes. Ce système, très long à mettre en place, a apporté une grande clarté dans les échanges et a contribué au développement des bois tropicaux.

La commission n° 5 a connu mille vicissitudes. Que de batailles engagées pour changer les habitudes et s'imposer à tous. On retiendra, entre autres, le mesurage, qui était laissé à l'appréciation des opérateurs, commerciaux, maritimes, douaniers, transporteurs, vendeurs, acheteurs, etc. Il a donc fallu uniformiser les divers procédés, et cela a mis quinze ans.

Puis il y eut le classement des grumes et sciages. Ce travail titanesque a pris plus de dix ans. Il s'agissait de quantifier les caractéristiques et les anomalies présentées par les rondins, pouvant entraîner des pertes de rendement. Des experts dévoués comme Jean Laoué ont fait de longs séjours chez des industriels pour évaluer les différents critères qui seront pris en compte et conduiront au classement final.

Élargissement de l'audience et de l'activité

Au fil des décennies, l'association n'aura de cesse de se transformer. Si au départ elle ne regroupait que, collectivement, des associations et organismes professionnels ainsi que des instituts de recherche, elle s'est très rapidement étoffée avec l'adhésion individuelle de membres actifs exerçant les mêmes activités ou s'intéressant, à d'autres titres, aux bois tropicaux.

Sous l'impulsion que surent lui donner les présidents des commissions et les présidents généraux successifs et grâce à sa relation privilégiée avec l'OCDE et la FAO – et plus tard avec les gouvernements des pays producteurs, les caisses de coopération et de nombreux organismes internationaux, dont l'OIBT, les Cites, l'OAB, la Cnuced –, l'ATIBT a vu son audience et son activité s'étendre vers d'autres marchés et continents, pour devenir l'émanation la plus représentative, à l'échelle mondiale, des organisations et des gouvernements pour présenter des vues d'ensemble et proposer des solutions aux problèmes techniques latents.

Face à l'évolution continue de la conjoncture mondiale et devant les campagnes écologiques suscitées par les atteintes aux grandes forêts tropicales, nous avons décidé de créer une commission chargée de s'occuper de l'environnement forestier. Notre but, et notre devoir, est en effet de pérenniser la ressource forestière et de transmettre ce bien aux générations futures. Tâche ardue et ingrate, chaque pays producteur étant souverain et obéissant à ses propres règles.

Nous avons tous entendu parler de développement « *sustainable* », de renouvellement, de prélèvement, d'aménagement, de protection, tout un chacun en donnant son interprétation, en fonction de ses désirs, de ses états d'âme, de ses opinions politiques et/ou écologiques. Aussi avions-nous demandé, en son temps, à M. Catinot, ex-directeur du CTFT, de rédiger un document d'initiation servant de cadre général et fixant les objectifs de base dans certains domaines. Ce fut le premier document officiel. Une étude sur le « Plan pratique d'aménagement » vient d'être publiée. Une « Terminologie » le sera prochainement.

L'ATIBT a également créé une chambre d'expertise et de conciliation ainsi qu'une chambre d'arbitrage qui a, entre autres, pour objet d'organiser des stages de formation pour les classeurs et experts présents de par le monde. Travail d'importance car elle supervise les stages et fait passer les examens.

Enfin, je parlerai du travail remarquable que M. Guiscafré a réalisé auprès de la Cites ainsi que de son dévouement pour avoir réuni des scientifiques, d'origines et de compétences diverses, afin de créer un comité attaché à l'ATIBT.

Pour finir, je voudrais dire un immense merci à celles et à ceux, très nombreux, qui ont participé aux actions passées et présentes de l'association.